

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
ARRIVÉES		
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLÉT Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
DÉPARTS		
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 (procurator à ORPHÉ Monique)
CHÉFIARÉ Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 (procurator à LOCATE Raziah)
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 (procurator à PESTEL René Louis)
VELOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

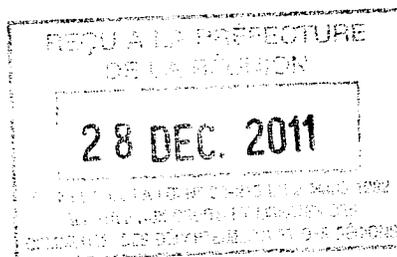
Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

26 DEC. 2011

LE MAIRE



Gilbert ARNETTE



**OBJET COTISATION DE LA COLLECTIVITE
AU CENTRE NATIONAL
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis (Réunion), réuni en huitième séance annuelle, le 17 décembre 2011, demande que soit rétabli le taux-plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE